

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 22 OCTOBRE 2007

~~~~~  
LECTURE PUBLIQUE
CHARTRE DU RESEAU INTERCOMMUNAL DE LA LECTURE PUBLIQUE

N° 5-1 - du bordereau - Rapport page 23

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 octobre 2007, à la Mairie de St Paul et Valmalle, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. DIAZ Manuel - M. FORGUES Jean Marie - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. AUTIN Gilles - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Monsieur Jean Marcel JOVER donne pouvoir à Monsieur André SIDERIS
Madame Anne Marie DEJEAN est élue secrétaire de séance

Absents ou excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - Mme VIVIEN Isabelle - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique et les engagements respectifs de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et des communes,

Sur proposition de Madame Françoise Martin, Vice-présidente de la Communauté de communes, Présidente de la commission finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'accepter** les termes de la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique.
- **d'autoriser** le Président à signer la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique et toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **d'autoriser** le Président à solliciter les Maires des communes membres de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour que soit adoptée par délibération la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique par les Conseils Municipaux.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 96-2007 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET